

COMMUNE de PAROY EN OTHE**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 4 juillet 2023**

Préfecture de l'Yonne-service du courrier

<u>Date de Convocation</u> 21/06/2023	<u>Nombre de Membres</u> En exercice : 10 Présents: 09 Représentés: 00
<u>Date d'affichage</u> 21/06/2023	

31 JUL. 2023

ARRIVÉE

L'an deux mille vingt trois, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la Mairie, sous la présidence de Madame Murielle BUCINA, Maire.

Présents: Mesdames Christelle BERROY, Christiane JUGNOT, Sabine RUFFIER, Messieurs Jean-Pierre et Stéphane BEZINE, Christophe HARBOIS, Gilbert LIGER et Yves SELEM.

Absents : Madame Sophie CARDON.

Elue secrétaire de séance: Sabine RUFFIER

**Annule et Remplace
Blason Commune de Paroy En Othe**

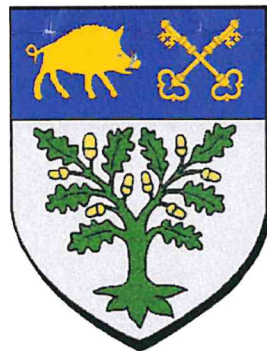
Vu le projet de donner un blason à la commune afin de l'identifier tant par son histoire que par ses particularités géographiques et patrimoniales.

Vu les propositions exposées en séance.

Considérant que la création exposée ci-dessous répond à tous ces critères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de retenir ce blason



APPROUVE le blasonnement :

D'argent au chêne arraché de sinople et englandé d'or, au chef d'azur chargé à dextre d'un sanglier contourné d'or et à senestre de deux clés aussi d'or passées en sautoir

Descriptif : Ce blason comporte un chêne présentant la proximité et l'importance de la forêt d'Othe qui borde le village. Le sanglier est associé à la solidité et l'opiniâtreté de ses habitants. Les clés elles symbolisent l'indépendance retrouvée de la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à faire toutes démarches nécessaires à l'homologation de ce blason.

Délibérés en séance les jours, mois, et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, le 5 juillet 2023.

Le Maire.

Murielle BUCINA

